

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

Bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Dimanche dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 20 juillet.

Voici en quels termes le *Moniteur* annonce le retour de l'Empereur :

« L'Empereur est arrivé au palais de Saint-Cloud, par le chemin de fer de ceinture, dimanche à dix heures du matin.

« Sa Majesté a été reçue, en descendant de son wagon, par l'Impératrice et le Prince impérial.

« A midi, elle a entendu la messe dans la chapelle du palais, et a reçu immédiatement après S. A. I. le prince Jérôme, S. A. I. la princesse Marie-Clotilde Napoléon, S. A. I. la princesse Mathilde, et LL. AA. le prince et la princesse Lucien Murat, et la princesse Anna, leur fille.

« Leurs Excellences les membres du conseil privé et du conseil des ministres, les grands officiers de la Couronne, et les officiers et dames des maisons de Leurs Majestés ont eu également l'honneur d'être reçus par l'Empereur.

« Sa Majesté jouit de la plus excellente santé.

« Bien que l'Empereur ait voulu garder l'incognito dans le rapide voyage qu'il vient d'accomplir, partout, depuis que Sa Majesté a remis le pied en France, les populations sont accourues de toutes parts sur son passage, et ont salué son retour avec les plus vives acclamations.

« Le conseil d'arrondissement de Lille, avant l'ouverture de ses travaux, a, sur la motion de son président, voté, à l'unanimité, l'adresse ci-après à S. M. l'Empereur :

« SIRE,

« La population de l'arrondissement de Lille a applaudi aux brillantes victoires remportées, sous vos ordres, par notre vaillante armée. Elle est fière de l'héroïsme de ses enfants qui, sur des lieux illustres déjà par leurs pères, ont trouvé encore à y marquer de nouvelles étapes de gloire et de vaillance.

« La paix que vous avez conclue, Sire, a mis le comble à la joie

« Les victoires remportées vous en assuraient de plus décisives encore.

« Mais vous avez pensé, Sire, au sang qu'elle coûtent, aux larmes qu'elles font verser. Vous avez été touché aussi du courage malheureux, et avez tendu une main amie à celui que vous combattiez la veille et qui aujourd'hui vous a voué amitié.

« Avec la paix glorieuse que vous avez consentie et que nous sommes fiers de ne devoir qu'à votre seule volonté, la confiance va renaitre à l'abri de la protection que naguère Votre Majesté promettait à l'agriculture et à l'industrie.

« Les travaux de nos fabriques vont prendre un nouvel essor, et l'agriculture va retrouver les bras qui portaient si vaillamment l'épée de la France.

« Pénétré de reconnaissance pour la sollicitude éclairée de S. M. l'Impératrice envers nos blessés, nos populations confondent dans un même sentiment de respect et d'amour le souvenir de notre bonne et gracieuse Régente et celui de Votre Majesté.

« Les membres du conseil d'arrondissement de Lille ont l'honneur de déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de leur respectueux et entier dévouement. »

La circulaire suivante a été adressée par Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des cultes, à MM. les Recteurs :

« Paris, le 10 juillet 1859.

Monsieur le Recteur,

« Le gouvernement a déjà reçu un grand nombre d'offrandes destinées à venir en aide aux blessés, ainsi qu'aux familles des militaires tués dans la campagne d'Italie. S. M. l'Impératrice-Régente a voulu diriger elle-même la répartition de ces secours, et elle a institué un comité qui, sous sa présidence et sous les inspirations de son inépuisable charité, s'efforcera d'atténuer les douleurs inséparables des plus glorieuses victoires. L'Université, toujours accessible aux sentiments généreux, n'a pas été la

dernière à témoigner sa sympathie pour notre vaillante armée, et elle s'est empressée de s'associer à cette bonne œuvre. Je crois donc à propos, Monsieur le Recteur, de vous communiquer une circulaire de M. le ministre de l'intérieur, qui contient des indications sur la direction à donner aux produits de la souscription nationale.

« Aux termes de cette instruction, les dons en argent devront être versés dans les caisses des receveurs généraux et particuliers et des percepteurs. Il sera donc inutile de me les adresser ; mais vous voudrez bien, comme par le passé, m'en envoyer la liste, et j'aurai soin de la faire insérer dans les journaux officiels.

« Quant aux offrandes en nature, d'après une décision du Comité, concertée avec M. le ministre des finances, elles seront remises aux directeurs des domaines chargés d'en effectuer la vente et d'en joindre le prix aux dons en argent. Il est fait une exception pour les dons de liège à pansement qui, par mesure de prévoyance, seront versés dans les magasins militaires.

« Vous voudrez bien, Monsieur le Recteur, porter cette circulaire à la connaissance des fonctionnaires de tout ordre de votre académie. Je désire qu'en même temps vous les préveniez contre les démarches qui tendraient à rendre cette manifestation obligatoire. Les maîtres et élèves de l'Université ont donné assez de preuves de leur patriotisme pour qu'on ne puisse se méprendre sur leurs sentiments. Toute participation à cette œuvre de charité doit être entièrement libre et spontanée : la plus légère offre individuelle suffira pour attester leur bon vouloir et sera reçue avec reconnaissance. Tel est le vœu formellement exprimé par S. M. l'Impératrice-Régente, et je regretterais vivement que le zèle trop ardent des chefs de service vint à dénaturer le caractère de la souscription.

« Recevez, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

ROULAND.

VILLE DE ROUBAIX.

Armes à feu et pièces d'artifice.

Le Conseiller municipal, faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix, rappelle aux habitants les prescriptions ci-dessous de l'arrêté de police du 2^o Octobre 1827 :

« Art. 1. Il est fait défense à tout particulier de faire des décharges d'armes à feu, de tirer des boîtes et autres pièces d'artifice, pour quelque motif que ce soit, sans une permission spéciale et écrite.

« Cette permission sera délivrée, s'il y a lieu, par le Maire qui prescrira les précautions convenables et indiquera le lieu où il pourra en être fait usage.

« Art. 2. Toute contravention à cette défense ou aux conditions de la permission, sera constatée par un procès-verbal, pour le contrevenant être poursuivi pardevant le Tribunal de police.

Roubaix, le 16 Juillet 1859.

TIERS-BONTE.

On nous adresse la lettre que voici avec prière de la publier :

« Tourcoing, 17 juillet 1859.

« Monsieur,
 « Samedi dernier, M. Félix Franchomme, dessinateur, rue du Vieil-Abreuvoir, 17, à Roubaix, trouva près la place, une somme de 500 francs en or. Il se rendit immédiatement au bureau de M. le commissaire central de police qui, connaissant déjà le propriétaire de cet argent, envoya un de ses agents à Tourcoing pour faire savoir que le sac était retrouvé.

« M. Félix Franchomme, trouvant cette restitution toute naturelle, a voulu se soustraire aux témoignages de reconnaissance qui lui étaient donnés.

« C'est un trait de probité qui n'a pas besoin de commentaires, mais j'ai cru convenable de le livrer à la publicité.

« Agrérez, Monsieur, &c.

« M...

« Commis-négociant. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 20 JUILLET 1859.

LE TRABAN

ROMAN HISTORIQUE SUÉDOIS

PAR RIDDERSTAD

AUTEUR DU PRINCE.

Suite. — Voir notre dernier numéro.

Et il était temps, car quelques torches brillèrent à l'angle du palais, et des gendarmes parurent.

« Que se passe-t-il ? demanda le sergent. Un assassinat ! »

« A la lueur des torches, on apercevait quelques blessés et un mort, preuves sanglantes de la bravoure de Benowski et de ses deux soldats.

« Un assassinat dans le voisinage du palais ! poursuivit le sergent.

« Les bandits avaient disparu ; Benowski et ses marins se seraient sur l'escalier.

« Arrêtez-les ! »

Benowski n'ignorait pas qu'il n'avait rien à craindre, même en se laissant arrêter, mais son

(Reproduction interdite.)

arrestation l'eût mis dans l'impossibilité de remplir sa consigne : il résolut donc de résister à la patrouille.

« Défendez-vous, camarades, dit-il à ses deux compagnons.

« Oui, monsieur le lieutenant. »

« Armés de fusils, les gendarmes se disposèrent à une véritable attaque à la baïonnette croisée.

Le jeune officier saisit ce moment pour les instruire de ce qui venait de se passer ; mais un sergent de police ne croit jamais rien qui ne soit attesté par deux témoins irrécusables, et Benowski dépensa son éloquence en pure perte.

« Rendez-vous, dit le sergent.

« Arrière ! » répondit Benowski.

Les gendarmes s'approchèrent, prêts à l'envelopper d'un cercle de baïonnettes croisées.

Voyant le danger, il se plaça résolument en avant de ses deux compagnons. Au moment où les pointes des baïonnettes allaient le toucher, il les abaissa contre les marches de l'escalier, en appliquant vigoureusement dessus son épée qu'il tenait horizontalement à deux mains.

« En avant, camarades ! s'écria-t-il ; en avant !

Les marins le comprirent. Ils franchirent les fusils comme un pont, furent bientôt dans la rue, derrière les gendarmes, et la lutte s'engagea en toute liberté. Mais Benowski et ses deux hommes ne pouvaient tenir longtemps contre des adversaires trop nombreux ; et, malgré la diversion produite par leur manœuvre, les marins, enveloppés de toutes parts, ne tardèrent pas à se voir désarmés. Alors Benowski se re-trancha de nouveau dans sa première position, résolu à s'y défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Légerement blessé d'un coup de baïonnette à l'épaule droite, il était obligé de manier son

arme de la main gauche, et à mesure qu'il perdait du sang, il sentait décliner ses forces. Il se voyait déjà prisonnier, lorsqu'il lui sembla que le mur se dérobait derrière lui.

C'était la porte qui s'ouvrait, livrant passage à un homme qui accourait à son secours.

« Arrière, gendarmes ! » cria-t-il.

La patrouille recula un instant, et à la lumière des torches, Benowski et le nouveau venu s'entre-regardèrent.

A peine leurs yeux s'étaient-ils rencontrés qu'ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre en poussant un cri de surprise et de joie.

« Le baron Feldmans !

« Litholf !

« Saisissez-les ! » ordonna le sergent.

Profitant de l'occasion, les gendarmes montèrent l'escalier à la hâte, et s'emparèrent de Feldmans et de Benowski — nous continuerons de nommer ainsi Litholf — pendant qu'ils se tenaient encore embrassés.

« Lâchez-moi, dit Feldmans, je suis ministre plénipotentiaire de Suède en Italie. Lâchez-moi, je vous l'ordonne.

« Je suis officier anglais, s'écria Benowski ; ne me touchez pas !

« Belles phrases, répondit le sergent ; mais voici des actions encore plus belles, ajouta-t-il en montrant le cadavre et les blessés. — Peu m'importe qui vous êtes. Don Luigi de Médicis s'en assurera demain par lui-même. »

Feldmans roulait des yeux étincelants de colère. Benowski grinçait des dents ; on s'était emparé de leurs épées, et toute défense leur paraissait impossible. Tout à coup, comme animés d'une même pensée, ils s'élançèrent sur deux gendarmes et leur arrachèrent leurs fusils

des mains. Nantis de ces nouvelles armes, ils se préparaient à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, lorsque intervint une dame voilée.

« Au nom de la reine, dit-elle aux gendarmes, je vous ordonne d'évacuer cette place !

« Qui ose commander ici au nom de la reine ? répondit le sergent. Eclaircissez un peu de ce côté, ajouta-t-il en s'adressant à l'un des porteurs de torches.

« Moi ! reprit la dame en levant son voile avec un geste gracieux. Retirez-vous ! »

Les gendarmes mirent aussitôt l'arme au pied, et le sergent recula d'un pas. Un instant après, la place était libre, et la patrouille n'emportait pour butin que le mort et les blessés.

Benowski avait reconnu dans la dame l'original du magnifique tableau : une *Femme au Bain*, qu'il avait vu chez la camerière maggiore.

Elle était d'une beauté ravissante, et sa chevelure, flottant sur son cou en gracieuses boucles blondes, lui donnait un charme inexprimable.

« Suivez-moi, messieurs ! » dit-elle à Feldmans et à Benowski.

Ce dernier congédia ses hommes et suivit Feldmans, qui montait rapidement le large escalier à côté de la dame.

Après avoir traversé le vestibule, ils entrèrent dans une grande pièce, faiblement éclairée par une lampe. Feldmans pria son ami de l'y attendre, en lui promettant de revenir bientôt. Cependant son absence se prolongea, et Benowski eut le temps de réfléchir à ce qui venait de se passer.

Il concluait de l'entretien des deux dames de la voiture que la jalousie les avait amenées là, pour jouer un tour à un amant infidèle et peut-être aussi à leur rival.